



NUFARM AGRICULTURE INC.

1. INFORMATIONS SUR L'ENTREPRISE ET LES PRODUITS CHIMIQUES

FOURNI PAR :

Nufarm Agriculture Inc.
5507 1st Street, SE
Calgary, AB. T2H 1H9

Numéro de téléphone : (403)-253-8471

Numéro de télécopie : (403)-253-8478

FABRIQUÉ PAR :

Nufarm Agriculture Inc.
5507 1st Street, SE
Calgary, AB T2H 1H9

Numéro de téléphone : (403)-253-8471

Numéro de télécopie : (403)-253-8478

PRODUIT:**2,4-D Amine 600 Herbicide Liquide****NUMÉRO EPA :**

14726

PRÉPARÉ LE :

26 novembre 2013

PRÉPARATEUR :

Nufarm Agriculture Inc.; Affaires réglementaires et Département de la recherche

FAMILLE CHIMIQUE/UTILISATION :

Herbicide

FORMULE:

C₁₀H₁₃Cl₂NO₃

SYNONYMES CHIMIQUES :

2,4-D DMA; acide 2,4-dichlorophénoxyacétique, sel diméthylamine

2. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

INGRÉDIENTS DANGEREUX	% du Poids	NO. CAS
Sel 2,4-D- DMA	47-51	2008-39-1

Note : L'autre ingrédient principal dans ce produit est l'eau

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

VUE D'ENSEMBLE EN SITUATION D'URGENCE : ATTENTION – POISON. Garder hors de la portée des enfants. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler les gaz. Irritant sévère pour les yeux. Peut causer des irritations de la peau. Nocif si absorbé par la peau. Nocif si avalé ou inhalé.

EFFETS D'UNE EXPOSITION AIGUË

INGESTION: Peut être nocif si avalé. Peut provoquer des nausées, des vomissements, des douleurs abdominales, une diminution de la pression sanguine, des faiblesses musculaires et des spasmes musculaires.

CONTACT AVEC LA PEAU : Peut causer une irritation passagère. Une surexposition via l'absorption par la peau peut causer des nausées, des vomissements, des douleurs abdominales, une diminution de la pression sanguine, des faiblesses musculaires et des spasmes musculaires.

INHALATION: Contient des matières modérément toxiques. Les vapeurs peuvent causer des maux de tête, des étourdissements, une irritation du système respiratoire et d'autres symptômes similaires à ceux d'une surexposition lors de l'ingestion .

CONTACT AVEC LES YEUX : Provoque une irritation sévère des yeux, possiblement un épaississement de la cornée et des dommages oculaires irréversibles. Provoque le rougissement et le larmoyement. Les vapeurs et la bruine peuvent irriter les yeux.

TROUBLES MÉDICAUX AGGRAVÉS:

Une exposition cutanée peut aggraver des problèmes cutanés existants. L'inhalation de bruine, peut aggraver des problèmes respiratoires existants.

EFFETS SUBCHRONIQUES (ORGANE CIBLE) : (Un effet adverse avec des symptômes se développant lentement et sur une longue période.): Une surexposition répétée peut causer des problèmes de foie, de reins, de thyroïde, de sang et de la fonction motrice générale. De rares cas de dommages du système nerveux périphérique ont été reportés mais des études intenses sur les animaux n'ont pas réussi à confirmer ces observations, même à des doses élevées sur des périodes prolongées.

EFFETS CHRONIQUES / CANCÉROGÉNÉCITÉ: Le Centre International de recherche sur le cancer (CIRC) place l'exposition aux herbicides de type chlorophénoxy dans la classe des carcinogènes 2B ; il existe peu de preuve de la cancérogénicité sur les humains. Des études alimentaires plus récentes sur la durée de vie des rats et des souris n'ont démontré aucun potentiel carcinogène pour 2,4-D.



NUFARM AGRICULTURE INC.

TOXICITÉ SUR LA REPRODUCTION : Aucun effet sur la reproduction attribuable au 2,4-D n'a été relevé lors des études en laboratoire sur les animaux.

TERATOGENICITÉ : Des études avec 2,4-D conduites en laboratoire sur des animaux ont démontré que les fœtus étaient plus légers et que le développement de la progéniture était retardé mais ces résultats provenaient de doses toxiques aux mères.

MUTAGÉNICITÉ : Certains tests se sont avérés positifs et d'autres négatifs mais la majorité des résultats ont démontré que 2,4-D n'est pas mutagène.

VOIES PRINCIPALES D'EXPOSITION: Contact oculaire. Absorption cutanée. Inhalation. Voie orale.

MATÉRIAUX SYNERGIQUEMENT TOXIQUES : Aucun connu

AUTRE: Aucun connu

4. PROCÉDURES DE PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation, lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

NOTE AU MÉDECIN : Pas d'antidote connu. Traitement symptomatique ; juger selon les réactions propres au patient. Il est nécessaire de tenir compte d'une surexposition possible à d'autres produits que celui-ci.

5. PRÉCAUTIONS EN CAS D'INCENDIE

POINT ÉCLAIR : >100°C

INFLAMMABILITÉ: Peut brûler dans des conditions de feu.

LIMITE D'INFLAMMABILITÉ À L'AIR – SUPÉRIEURE (%) : SO

LIMITE D'INFLAMMABILITÉ À L'AIR – INFÉRIEURE (%) : .SO

TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMATION : SO

SENSIBILITÉ À UN IMPACT MÉCANIQUE (O/N) : ND Selon un long historique de manipulation, aucune sensibilité probable.

SENSIBILITÉ AUX DÉCHARGES D'ELECTRICITÉ STATIQUE : ND. Selon un long historique de manipulation, aucune sensibilité probable.

MOYEN D'EXTINCTION : Eau pulvérisée, mousse anti-alcool, dioxyde de carbone, poudre extinctrice.

PROCÉDURES SPÉCIALES EN CAS D'INCENDIE : Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection lorsqu'ils combattent des feux d'origine chimique. Minimiser et contenir les ruissellements d'eau.

6. MESURES EN CAS DE FUITE ACCIDENTELLE

MESURES À PRENDRE DANS LE CAS D'UNE FUITE OU D'UN DÉVERSEMENT DU PRODUIT : Utiliser l'équipement et les procédures appropriés selon l'importance du déversement. Éloigner les personnes inutiles. Éviter les ruissellements vers les sources d'eau naturelles et les égouts. Contenir et absorber les déversements avec une matière inerte comme de la perlite, des copeaux de bois, des granules d'argile, de la vermiculite, du sable ou de la terre. Déposer tous les matériaux affectés dans un contenant fermé et identifié afin d'en disposer adéquatement. Séparer des autres rebus. Nettoyer les zones contaminées telles que les



NUFARM AGRICULTURE INC.

surfaces solides, avec du détergent et de l'eau en prenant soin de récupérer la solution de nettoyage pour la disposer proprement. Les déversements importants sur le sol ou toute autre surface semblable peuvent nécessiter l'enlèvement du top sol.

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR LA MANIPULATION ET L'ENTREPOSAGE : Éviter le gel. Entreposer à des températures supérieures à 0°C. En cas d'exposition au gel, réchauffer à 5°C et bien mélanger. Garder loin des produits alimentaires et des aliments pour animaux. Éviter d'entreposer près des insecticides, des fongicides, des engrais, des plantes et des semences. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Garder le contenant bien fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE

LIMITE D'EXPOSITION :

INGRÉDIENTSDANGEREUX	MPT*	ACGIH TLV	LECT	UNITÉS
2,4-D sel DMA	10**	10**	N/E	mg/M3

* MPT de 8 heures sauf si mention différente

** Selon les limites établies pour le 2,4-D

MESURES D'INGÉNÉRIE : Utiliser dans un endroit bien ventilé. À l'intérieur, une ventilation générale munie d'une bonne source d'air complémentaire est le minimum requis. La ventilation doit maintenir les concentrations de l'air sous les limites d'exposition.

EQUIPEMENT DE PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES : Utiliser un appareil respiratoire approuvé pour pesticides si la ventilation n'est pas adéquate ou s'il y a risque d'exposition aux poussières.

GANTS DE PROTECTION : Tous les types de gants de caoutchouc résistants aux produits chimiques sont acceptables pourvu qu'ils soient lavables. Rincer les gants avant de les enlever. Les gants ne sont pas requis pour une application faite avec un tracteur à cabine fermée ou un avion muni d'un poste de pilotage fermé.

PROTECTION DES YEUX ET DE LA FIGURE : Lunettes de protection mono pièce ou masque facial lors de la manutention du concentré.

AUTRE ÉQUIPEMENT DE PROTECTION : Manches longues, pantalons longs, bas et souliers sont recommandés comme habillement minimal de travail. Un couvre-tout ou un tablier résistants aux produits chimiques devront aussi être portés lors du versement de contenants plus grands que 5 L. Utiliser toute autre pièce d'équipement appropriée, selon la situation.

VENTILATION: Utiliser uniquement dans un endroit bien ventilé.

9. PROPRIÉTÉS CHIMIQUES ET PHYSIQUES

Note : Les données physiques sont des valeurs typiques mais peuvent varier d'un échantillon à l'autre. Une valeur ne doit pas être considérée comme une analyse garantie ou une spécification.

POINT D'ÉBULLITION :ND Devrait être similaire à l'eau : > 100°C

PRESSION DE VAPEUR :Négligeable pour 2,4-D. Devrait être similaire à l'eau

DENSITÉ DE VAPEUR (AIR=1) :ND

POINT DE CONGÉLATION :ND Devrait être similaire à l'eau 0°C

POINT DE FUSION :ND 2,4-D technique 135 - 138°C

ÉTAT PHYSIQUE :Liquide

ODEUR:Caractérisée, amine organique et phénolique

COULEUR:Brun

SEUIL OLFACTIF (PPM) :ND

TAUX D'ÉVAPORATION (ACÉTATE DE BUTYLE =1): ND

POIDS SPÉCIFIQUE (EAU=1) :1.2

DENSITÉ @ 25°C :1.2

pH:7.5-9

SOLUBILITÉ DANS L'EAU (20 C) :Soluble

COEFFICIENT DE DISTRIBUTION EAU/HUILE :ND. Produit soluble dans l'eau.



NUFARM AGRICULTURE INC.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ: Stable

POLYMÉRISATION DANGEREUSE: Ne se produira pas.

PRODUITS DANGEREUX DE DÉCOMPOSITION/COMBUSTION THERMIQUE : Chlorure d'hydrogène, autres produits chlorés, dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, oxydes d'azote et autres produits de combustion potentiellement toxiques peuvent être présents.

INCOMPATIBILITÉ (MATÉRIAUX À ÉVITER) : Éviter tout contact avec de forts acides, bases ou oxydants.

CONDITIONS À ÉVITER: Aucune connue.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Données tirées d'études en laboratoire sur 2,4-D DMA

DL₅₀ ORALE AIGUË (mg/kg) : 949 (Rat)

DL₅₀ CUTANÉE AIGUË (mg/kg) : >2 000 (Lapin)

CL₅₀ D'INHALATION AIGUË (mg/l) : >3.5mg/L (Rat)

AUTRE : Irritation grave des yeux (lapin).

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

INFORMATIONS ÉCOTOXICOLOGIQUES :

Données sur le 2,4-D DMA

96-HOUR CL₅₀ (mg/L) :: 250 (Truite arc-en-ciel)

96-HOUR CL₅₀ (mg/L) : 524 (Crapet arlequin)

48-HOUR EC₅₀ (mg/L) : 184 (Daphnées)

DL₅₀ ORAL (mg/kg): 500 (Cailles)

CL₅₀ DIET (ppm) : >5620 (canards mallards)

INFORMATIONS SUR LE DEVENIR CHIMIQUE : Des études pratiques et en laboratoire démontrent que le sel 2,4-D DMA se dissocie rapidement en acide d'origine. La demi-vie typique de l'acide ainsi produit varie de quelques jours à quelques semaines.

13. CONSIDÉRATIONS EN CE QUI CONCERNE L'ÉLIMINATION

MÉTHODE D'ÉLIMINATION : Pour des informations au sujet de l'élimination du produit non utilisé ou non désiré, contacter le fabricant ou l'agence de la réglementation provinciale. L'élimination doit être faite selon les réglementations provinciales, fédérales ou locales. Lors d'un déversement ou pour le nettoyage d'un déversement, contacter le fabricant et l'agence de réglementation provinciale.

Un contenant vide conserve les résidus et les vapeurs des produits. Suivre toutes les recommandations indiquées sur l'étiquette jusqu'à ce que le contenant soit propre, conditionné ou détruit. Ne pas réutiliser ce contenant pour quelque but que ce soit. Si possible, retourner le contenant selon les règlements du programme de retour de contenant. S'il s'agit d'un contenant recyclable, le disposer dans un lieu indiqué pour le recyclage. Contacter le distributeur local, le vendeur ou la municipalité pour connaître le site de recyclage le plus proche. Avant de ramener le contenant, le rincer au moins trois fois en jetant les eaux de rinçage dans le réservoir du pulvérisateur et rendre le contenant inutilisable pour autre chose. S'il n'y a pas de site de collecte de contenant dans la région, éliminer le contenant selon les directives provinciales.

14. INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

DESCRIPTION DU TMD CANADIEN (ROUTE & RAIL) : UN3082, MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (2,4-D), Classe 9, PG III

Section 1.45.1 des Régulations TMD prévoit une exemption de la documentation et de les marques de sécurité uniquement pour ce produit et seulement lorsqu'il est transportés par un véhicule routier ou ferroviaire.



NUFARM AGRICULTURE INC.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

CLASSE DE RISQUE DU SIMDUT: Matières Toxiques D2B

SECRET COMMERCIAL DU SIMDUT : Exempt. (Ce produit est réglementé par le Règlement sur les produits antiparasitaires-exempt de SIMDUT.)

INVENTAIRE CANADIEN : Ce produit n'est pas sous la loi du CEPA.

SYSTÈMES D'ÉVALUATION DU DANGER

SIMDUT: ND

NFPA:

Évaluation pour ce produit		Légende	
2	Risque pour la santé	0	Minimal
1	Inflammabilité	1	léger
0	Instabilité	2	Modéré
		3	Sérieux
		4	Sévère

16. AUTRES INFORMATIONS

RÉVISIONS :

Ce qui suit a été révisé depuis la dernière publication de cette FICHE SIGNALÉTIQUE: Révision des sections 1&14.

INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE

Abréviations utilisées dans cette FICHE SIGNALÉTIQUE sont :

ND = Non Disponible

SO = Sans Objet

N/E = Non Établi

Ce produit est classifié selon les critères de dangers instaurés par le Règlement sur les produits antiparasitaires et la FICHE SIGNALÉTIQUE contient toutes les informations requises par le Règlement sur les produits antiparasitaires.

Les références utilisées pour la préparation de cette FICHE SIGNALÉTIQUE proviennent de la compagnie.

****FIN DE LA FICHE SIGNALÉTIQUE****